



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6495</b>	<b>De Mme Perrine Goulet ( La République en Marche - Nièvre )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > bois et forêts	<b>Tête d'analyse</b> > Difficultés rencontrées par l'industrie française de la transformation du chêne	<b>Analyse</b> > Difficultés rencontrées par l'industrie française de la transformation du chêne.
Question publiée au JO le : <b>20/03/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>15/05/2018</b> page : <b>4048</b>		

### Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés que rencontre la filière bois et notamment l'industrie française de la transformation du chêne. L'industrie de la transformation du bois et plus particulièrement du chêne est une filière d'excellence représentant 4,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 26 000 emplois directs. Or ces emplois sont mis en péril par une crise d'approvisionnement majeure en grumes de chêne. Si la majorité des pays producteurs de chênes ont mis en place des restrictions à l'exportation de leurs grumes, la France n'a pas suivi, restant à la merci des traders internationaux qui préemptent les grumes avant même leur transformation. Ainsi en dix ans, les exportations de grumes de chêne français ont été multipliées par dix tandis que les grumes disponibles pour les scieries françaises ont été divisées par deux. La transformation du bois génère 10 à 20 fois plus d'emplois que l'exportation des grumes. Face à cette situation, elle lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement afin de répondre à cette problématique notamment si des mesures de restriction à l'exportation des grumes de chêne hors Europe seront adoptées. Elle lui demande également si un plan structurel pour le développement à 10 ans de la filière bois est envisagé, au moment où tous les pays occidentaux s'engagent sur la voie de la transition écologique et d'une économie décarbonée.

### Texte de la réponse

Les professionnels de la première transformation du bois -notamment les scieries de chêne- connaissent, depuis plusieurs années, des difficultés d'approvisionnement en matière première. Au regard de cette conjoncture, la mise en place du « label UE » par l'office national des forêts participe de la volonté de pérenniser l'outil de transformation du bois et d'assurer un développement équilibré de la filière forêt-bois dans son ensemble. Afin de résoudre les difficultés d'approvisionnement soulignées par la fédération nationale du bois, le Gouvernement a décidé d'engager des actions structurantes pour permettre de maintenir le tissu industriel de transformation du bois et répondre au double objectif de création de richesse nationale et d'emplois dans les territoires ruraux. La mission d'appui à la clarification de l'organisation de la filière forêt-bois confiée à M. Jean-Yves Caultet en début d'année 2018 resserrera les liens entre les différents acteurs de la filière. Leur rapprochement permettra d'améliorer la qualité du dialogue entre les familles professionnelles de l'amont à l'aval dans la perspective, in fine, de développer cette filière d'avenir, levier majeur de création de valeur ajoutée, de services environnementaux, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique. C'est également dans cet esprit que France



bois forêt (pour l'amont) et France bois industries entreprises (pour l'aval) ont été invités à travailler avec France bois régions à l'élaboration d'un plan de la filière « feuillus » d'ici la fin du mois de mai. Ce plan, dans ses modalités opérationnelles, aura pour objectif de transformer la filière « feuillus » pour créer davantage de valeur et identifier les axes de transformation nécessaires pour faire face à la concurrence et gagner en compétitivité. Il sera assorti d'engagements des acteurs économiques les uns vis-à-vis des autres, précisera les objectifs à atteindre en termes notamment de montée de gamme des produits ou de contractualisation à horizon de 5 ans. Concomitamment à cette démarche fédératrice, les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation travaillent à un nouveau dispositif de financement, conçu avec Bpifrance, et qui sera mis en œuvre prochainement dans le cadre du grand plan d'investissement. Il permettra de soutenir l'investissement dans l'outil industriel de transformation du bois par l'attribution de prêts avec différé d'amortissement du capital durant la période de montée en puissance des équipements de production. Enfin, afin d'apporter une réponse aux entreprises de sciages de chêne connaissant des difficultés avérées d'approvisionnement, les services de l'État en région réunissent localement l'ensemble des parties prenantes pour partager un diagnostic et identifier les solutions à mettre en œuvre à partir, notamment, d'engagements pris réciproquement entre les acteurs économiques.